



Conseil économique et social

Distr. générale
3 juillet 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

Trente-huitième session

Genève, 15-17 septembre 2014

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

État d'avancement des activités en 2014 et travaux futurs: émissions

État actuel des données d'émission, processus d'examen et mise au point d'un nouveau système de maillage

Rapport du Centre des inventaires et des projections des émissions

Résumé

Le présent rapport a été établi par le Centre des inventaires et des projections des émissions conformément au mandat qui lui a été confié dans le plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/109/Add.2, points 1.3, 1.4, 1.7, 3.1 et 3.2).

Le rapport rend compte des données d'émission communiquées en application de la Convention dans le cadre du cycle de notification de 2014. Il récapitule les principales conclusions de l'examen annuel des données d'émission effectué au titre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), et expose en outre les résultats de l'examen approfondi des inventaires nationaux des émissions pour 2014 réalisé dans le cadre de la troisième étape, ainsi que les plans pour 2015-2017.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–4	3
I. État actuel des données d'émission (points 1.4.1, 1.4.2, 3.1, 3.2 du plan de travail)	5–18	3
II. Données d'émission à l'intention des spécialistes de la modélisation (point 1.4.4 du plan de travail)	19–21	6
III. Examen technique des inventaires (point 1.4.3 du plan de travail)	22–28	6
IV. Examen des demandes d'ajustement (point 1.7.1 du plan de travail).....	29–32	8
V. Mise au point d'un nouveau système de maillage (point 1.3.1 du programme de travail)	33–38	8
VI. Conclusions	39–47	9
Annexe		
Situation au 11 juin 2014 en ce qui concerne la communication des données d'émission.....		11

Introduction

1. Le présent rapport rend compte des données d'émission communiquées en application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance dans le cadre du cycle de notification de 2014 (données d'émission de 2012, y compris les nouvelles communications portant sur des années antérieures, les données d'activité et les projections ainsi que la notification des données par maille et des données sur les grandes sources ponctuelles). Il récapitule les principales conclusions de l'examen annuel¹ et de l'examen concernant le respect de l'obligation de présenter des rapports pour les données d'émission, effectués au titre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), conformément aux points 1.4.1 à 1.4.4, 1.4.7, 3.1 et 3.2 du plan de travail pour 2014–2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/122/Add.2). Il contient en outre un bref résumé de l'examen des demandes de modifications à apporter aux inventaires nationaux des émissions et aux engagements de réduction des émissions des Parties à la Convention (point 1.3.1 du plan de travail) et des renseignements sur la mise au point d'un nouveau système de maillage (point 1.7).

2. À sa trente-deuxième session (Genève, 9-13 décembre 2013), l'Organe exécutif de la Convention a adopté des directives révisées pour la communication des données d'émission, à appliquer à partir de 2015 (ECE/EB.AIR/122/Add.1, décisions 2013/3 et 2013/4).

3. Ces directives révisées s'appuient sur les Directives pour la communication des données d'émission au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Directives pour la communication des données d'émission) (ECE/EB.AIR/97) et les méthodes et procédures à suivre pour l'examen technique des inventaires des émissions de polluants atmosphériques communiqués dans le cadre de la Convention et de ses protocoles (méthodes et procédures d'examen) (ECE/EB.AIR/GE.1/2007/16), qui donnent des informations générales sur les prescriptions en matière de communication de données, les délais et les procédures à suivre pour la communication des données d'émission au titre de la Convention et leur examen.

4. Ce rapport a été établi par le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE)² de l'EMEP, accueilli par l'Agence fédérale autrichienne de l'environnement (Umweltbundesamt).

I. État actuel des données d'émission (points 1.4.1, 1.4.2, 3.1, 3.2 du plan de travail)

5. Au total, 44 Parties³ ont communiqué des données en 2014. On trouvera sur le site Web du CIPE⁴ et dans une annexe au présent document un aperçu à jour des données soumises par les Parties au cours du cycle de notification de 2014. En outre, les données d'émission les plus récentes communiquées officiellement sont disponibles en ligne⁵. La plupart des Parties qui ont présenté des données ont également communiqué au secrétariat le formulaire de notification (sauf l'Arménie, le Kirghizistan, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas et la Turquie).

¹ Cet examen technique annuel est réalisé en coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement et son Centre thématique européen sur l'air et le changement climatique.

² Le CIPE, créé par l'Organe exécutif à sa vingt-cinquième session (ECE/EB.AIR/91, par. 27 f)), est devenu opérationnel le 15 janvier 2008. Pour plus d'informations, voir <http://www.ceip.at>.

³ Sauf indication contraire, on entend par «Parties» dans le présent rapport les Parties à la Convention.

⁴ http://www.ceip.at/status_reporting/2014_submissions.

⁵ http://www.ceip.at/webdab_emepdatabase/reported_emissiondata.

6. Tous les inventaires soumis par les Parties ont été vérifiés au moyen du logiciel RepDab⁶ et importés dans la base de données centrale du CIPE.

7. *Examen des inventaires*: Toutes les données soumises au CIPE ont été examinées. L'examen technique des inventaires se déroule en trois étapes⁷. À chaque étape, les Parties ont la possibilité de donner des précisions et de fournir des informations complémentaires. Les examens techniques visent principalement à aider les pays à améliorer leurs données pour le prochain cycle de notification. Les Parties considèrent que cette façon de procéder est utile, et des observations sont adressées à ce sujet au CIPE à l'occasion des réunions de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions (l'Équipe spéciale).

8. Les conclusions de l'examen de 2014 mené au titre de la première étape ont été communiquées pour le 27 février 2014 aux experts désignés au niveau national, dans le cadre des rapports de situation propres à chaque pays. Les pays ont été invités à formuler des observations ou à présenter de nouvelles communications dans un délai de quatre semaines à compter du 15 février 2014. Les conclusions de l'examen de la deuxième étape ont été incorporées dans les rapports de synthèse et d'évaluation, qui ont été envoyés pour le 29 avril 2014. On trouvera une synthèse des conclusions des examens des deux premières étapes dans le rapport d'examen des inventaires (*Inventory Review 2014*) du CIPE et de l'Agence européenne pour l'environnement, qui sera disponible prochainement sur le site Web du CIPE.

9. *Respect des délais/exhaustivité*: Quarante-quatre des 51 Parties à la Convention ont présenté des inventaires avant le 23 juin 2014. Trente-deux Parties avaient communiqué des données d'émission avant la date limite du 15 février 2014. Comme en 2013, 15 Parties ont fait parvenir de nouvelles communications pour modifier leurs données.

10. Afin d'améliorer la surveillance et la modélisation des émissions atmosphériques au titre de la Convention, il importe de recevoir des inventaires d'émissions complets des pays pour lesquels des données font actuellement défaut (Albanie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Monténégro et République de Moldova)⁸. Parmi ces pays, la Fédération de Russie et la République de Moldova ont également ratifié certains des protocoles à la Convention et ont donc des obligations supplémentaires en matière de présentation de rapports au titre de ces instruments.

11. *Exhaustivité des données/polluants*: Quarante-quatre Parties à la Convention ont présenté des inventaires, mais certaines communications ne portaient pas sur tous les gaz visés dans les Directives pour la communication des données d'émission. Ces 44 Parties ont communiqué leurs données de 2012 relatives aux principaux polluants; 39 Parties ont fourni des données sur les émissions de cadmium, de mercure et de plomb, 33 sur d'autres métaux lourds, 42 sur les particules et 40 sur les principaux polluants organiques persistants (POP). Seulement 34 Parties ont fourni des données d'activité.

12. *Exhaustivité des données/séries chronologiques*: Des séries chronologiques complètes des principaux polluants, établies selon la Nomenclature de notification des données (NND) pour la période 1990-2012, ont été communiquées par 31 des 44 Parties ayant présenté des inventaires. Huit Parties aux protocoles (Autriche, Danemark, Finlande, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie et Suisse)

⁶ Le logiciel RepDab est également disponible sur le site Web du CIPE, à l'adresse:

http://www.ceip.at/repdab_howtouse.

⁷ On trouvera des renseignements généraux sur le processus d'examen technique dans le document ECE/EB.AIR/GE.1/2009/8 et à l'adresse: http://www.ceip.at/review_proces_intro/.

⁸ Voir aussi le diagramme montrant la situation des Parties au regard du respect des délais de communication d'informations au titre de la Convention en 2014, disponible à l'adresse: http://www.ceip.at/fileadmin/inhalte/emep/pdf/2014/Reporting_2014_Timeliness.pdf.

ont communiqué en outre des séries chronologiques pour 1980-1989. Vingt-sept Parties ont communiqué des séries chronologiques complètes (1990-2012) sur les principaux métaux lourds. Trente-trois Parties ont communiqué les séries chronologiques demandées sur les particules (pour la période 2000-2012). Vingt-huit Parties ont communiqué des séries chronologiques complètes (au moins pour 1990-2012) sur les POP. Quatre Parties ont communiqué des données pour 2012 uniquement. Des tableaux mettant en évidence les tendances nationales pour les émissions totales peuvent être téléchargés depuis le site Web du CIPE⁹.

13. *Projections*: En 2014, 21 Parties ont présenté des projections d'émissions et 14 d'entre elles des projections pour 2030 également.

14. *Documentation*: En 2014, 77 % des Parties ayant présenté des inventaires ont aussi fourni un rapport d'inventaire. Les rapports d'inventaire sont en constante amélioration sur les plans de la cohérence, de la transparence et de la comparabilité des données. Le CIPE évalue chaque année ces rapports¹⁰ et les meilleures équipes nationales reçoivent des prix lors des réunions de l'Équipe spéciale. Cependant, certains rapports ne sont toujours pas établis conformément au modèle et la recherche des informations requises est donc une tâche laborieuse, voire impossible. C'est pourquoi il est instamment demandé aux Parties d'utiliser la structure recommandée pour ces rapports, c'est-à-dire les modèles présentés à l'annexe VI des Directives pour la communication des données d'émission¹¹.

15. *Émissions par habitant/émissions par produit intérieur brut (PIB)*: Ces indicateurs¹² ont été calculés pour toutes les Parties qui avaient notifié les émissions nationales totales des principaux polluants, particules, métaux lourds et POP, à partir des renseignements sur la population et le PIB disponibles dans la base de données de la Banque mondiale. Les résultats sont présentés sous forme de diagrammes et de tableaux¹³, qui ont été communiqués à toutes les Parties et à tous les centres de l'EMEP. Ce type d'information indique aux experts les problèmes qui peuvent éventuellement se poser lors de l'examen des inventaires nationaux au cours de la troisième étape.

16. *Accès aux informations*: Le CIPE actualise son site Web chaque année de manière à tenir compte des révisions imminentes des protocoles et à rendre les données plus transparentes et plus accessibles aux Parties, à l'Organe directeur de l'EMEP, au Comité d'application et au public. En 2014, un site Web contenant des informations sur les procédures et les demandes d'ajustement a été créé.

17. *Directives révisées*: Le CIPE met à jour ses sites Web et tous les outils et bases de données afin d'harmoniser le système avec les cadres de notification révisés. Il faut en outre assurer la transition des données chronologiques, en particulier des données maillées, pour pouvoir évaluer l'évolution dans le temps.

18. *Appui au Comité d'application et au secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE)*: Le CIPE fournit tous les ans au Comité d'application des renseignements détaillés sur la manière dont les Parties aux protocoles s'acquittent de leurs obligations

⁹ Voir http://www.ceip.at/fileadmin/inhalte/emep/xls/2014/Trend_Tables_2014.xls.

¹⁰ Voir http://www.ceip.at/status_reporting/2014_submissions.

¹¹ Conformément à ces Directives, les Parties devraient notamment soumettre les rapports d'inventaire dans l'une des langues officielles de la CEE (anglais, français et russe). Les modèles d'établissement des rapports sont disponibles sur le site Web du CIPE, à l'adresse suivante:

http://www.ceip.at/reporting_instructions. À partir de 2015, il faudra utiliser les directives et les cadres de notification révisés pour l'établissement des rapports.

¹² Les indicateurs ont été recommandés par le groupe d'experts de l'Équipe spéciale chargé de l'examen.

¹³ Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante:

http://www.ceip.at/fileadmin/inhalte/emep/xls/2014/Emissions_per_Capita_and_GDP_2014.xls.

relatives à la communication de données. Il a examiné la question du respect ou non-respect de ces obligations par les Parties aux différents protocoles pour l'année de référence et l'année considérée et a communiqué au secrétariat les tableaux mettant en évidence les tendances et les tableaux de synthèse correspondants pour chacun des sept protocoles.

II. Données d'émission à l'intention des spécialistes de la modélisation (point 1.4.4 du plan de travail)

19. *Données par maille et grandes sources ponctuelles*: Les données par maille, qui doivent être présentées tous les cinq ans, ne devaient pas officiellement être soumises en 2014. Sept Parties ont néanmoins soumis des données d'émission par maille et six des données relatives aux grandes sources ponctuelles. La présentation, la cohérence interne et l'exhaustivité de ces données ont été vérifiées.

20. *Données par maille à l'intention des spécialistes de la modélisation*: Le CIPE a préparé des ensembles de données sur les principaux polluants (dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NO_x), monoxyde de carbone (CO), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), ammoniac (NH₃), particules grossières (PM_{coarse}) et particules fines (PM_{2,5})), à l'intention des spécialistes de la modélisation, sur la base du système de maillage mis au point par le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O).

21. Il a également préparé des données par maille¹⁴ pour trois métaux lourds (mercure, plomb et cadmium) ainsi que pour des polluants organiques persistants (POP) tels que la dioxine, l'hexachlorobenzène et le benzo[a]pyrène. Les données d'émission complétées et les données par maille pour 2012 ont été communiquées aux spécialistes de la modélisation pour le 10 avril 2014 et sont disponibles depuis le 22 juin 2014 sur le site Web du CIPE¹⁵.

III. Examen technique des inventaires (point 1.4.3 du plan de travail)

22. La troisième étape est une étude approfondie des inventaires communiqués par certaines Parties. Elle a pour objet d'aider les Parties à établir et à communiquer des inventaires de qualité et à rendre plus fiables les données utilisées pour la modélisation de la pollution atmosphérique. Il est prévu de procéder pour chaque Partie¹⁶ à un examen de la troisième étape tous les cinq ans au moins, ce qui suppose un examen approfondi pour une dizaine de Parties chaque année. Les ressources requises proviennent de l'équipe d'experts chargée de l'examen, des Parties concernées par l'examen et du CIPE. Celui-ci coordonne l'ensemble du processus.

23. Comme il est précisé dans les méthodes et procédures d'examen, une Partie doit avoir présenté des tableaux selon la Nomenclature NND et un rapport d'inventaire pour pouvoir être retenue en vue d'un examen approfondi de la troisième étape.

24. Les Parties désignent des experts à inscrire sur la liste de l'EMEP et fournissent des ressources suffisantes pour leur permettre de participer au processus. Jusqu'à présent, 20 Parties seulement (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lettonie,

¹⁴ Pour établir des données par maille et combler les lacunes concernant les métaux lourds et les POP, seuls les totaux nationaux ont été utilisés.

¹⁵ Voir http://www.ceip.at/webdab_emepdatabase/emissions_emepmodels.

¹⁶ La question de la participation des États-Unis d'Amérique et du Canada à l'examen approfondi des inventaires doit être examinée.

Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Suède et Union européenne (UE)) ont répondu à l'invitation du secrétariat de la Convention en désignant des experts pour constituer l'équipe chargée des examens. Ces Parties ont sélectionné 64 experts au total – inscrits sur la liste – qui présentent les qualifications requises pour examiner les inventaires des émissions provenant de tous les secteurs ainsi que les questions générales liées aux inventaires (bonnes pratiques, incertitudes, assurance qualité/contrôle de la qualité, etc.). On estime que les membres de l'équipe d'experts consacrent environ dix à quinze jours à leur tâche, qui comprend la préparation de la réunion, la participation à la réunion d'examen proprement dite, d'une durée d'une semaine, et les activités de suivi, y compris la mise au point des rapports par pays.

25. Le premier cycle des examens approfondis a été complété pour la période 2008-2012. Au total, 44 Parties (c'est-à-dire toutes celles qui ont présenté les données pertinentes) ont été examinées. Les résultats sont publiés sur le site Web du CIPE. Les examinateurs ont identifié des domaines se prêtant à des améliorations dans tous les inventaires. Les pays ont eu l'occasion de formuler des observations avant la publication des rapports. Ainsi qu'il ressort des réactions recueillies aux réunions de l'Équipe spéciale, les responsables des inventaires jugent le système actuel utile et recommandent de poursuivre ces examens.

26. Le CIPE a élaboré, en coopération avec le Comité d'application et l'Équipe spéciale, un plan à long terme d'examens approfondis de la troisième étape pour 2013–2017 qui a été approuvé par l'Organe directeur de l'EMEP et qui est présenté dans le tableau ci-dessous.

<i>Année</i>	<i>Pays</i>
2013	Bulgarie, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie et Suède
2014	Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Pays-Bas et République de Moldova
2015	Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Kazakhstan, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Ukraine
2016	Bosnie-Herzégovine, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Kirghizistan, Luxembourg, Royaume-Uni, Serbie, Suisse et Turquie
2017	Albanie, Autriche, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Malte, Monaco, Monténégro et Union européenne

27. Des modifications au plan d'examens approfondis pour 2014 ont été approuvées à la réunion du Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP de mars 2014. Le secrétariat a informé les Parties concernées des changements à venir: les examens des inventaires des Pays-Bas et de l'Irlande ont été reportés à 2015 et remplacés par ceux de l'Allemagne et de la Croatie; les examens approfondis centralisés de la Fédération de Russie et de la République de Moldova ont été annulés car ces deux pays n'avaient pas communiqué de données d'inventaire en 2014.

28. Huit Parties (Allemagne, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Grèce et Hongrie) ont fait l'objet de l'examen approfondi habituel. En outre, 18 experts de 12 Parties (les Pays-Bas et le Royaume-Uni en fournissant 4 chacun, l'UE, la France et la Finlande 2 chacune, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Estonie et la Lettonie 1 chacun) ont accepté de procéder à l'examen approfondi de 2014.

IV. Examen des demandes d'ajustement (point 1.7.1 du plan de travail)

29. En 2014, six Parties (Allemagne, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne et France) ont présenté au secrétariat de la CEE des demandes d'ajustement des émissions communiquées. Le CIPE a créé un site Web¹⁷ contenant toutes les informations fournies par les Parties ayant présenté des demandes d'ajustement.

30. Le CIPE a organisé l'examen des demandes d'ajustement en constituant des équipes d'examen et en préparant des données¹⁸ et des modèles pour les examinateurs, tels que des «listes de contrôle», de «brèves conclusions et recommandations» et des «rapports de pays».

31. L'examen des demandes d'ajustement a été effectué parallèlement à l'examen de la troisième étape. Six experts de différents secteurs et un examinateur principal ont évalué les demandes et complété la documentation correspondante. Les conclusions et les recommandations de l'équipe d'examen seront résumées dans un rapport de situation consacré expressément à l'ajustement qui sera soumis à l'Organe directeur de l'EMEP.

32. Il convient de noter que le CIPE n'a pas reçu de ressources financières pour effectuer ces travaux; il a donc fallu affecter au financement de cette activité une partie du budget initialement prévu pour la mise au point du nouveau système de maillage pour que les demandes d'ajustement soient effectivement examinées.

V. Mise au point d'un nouveau système de maillage (point 1.3.1 du plan de travail)

33. *Nouveau système de maillage*: Pour améliorer la qualité des évaluations de l'environnement, il a été convenu qu'il fallait utiliser des données d'émission par maille dans une résolution plus fine (0,1° x 0,1°) pour les coordonnées géographiques et des secteurs plus détaillés (catégories NND pour les données par maille et les grandes sources ponctuelles). Cette innovation permettra de multiplier par 10 la quantité de données traitées.

34. Le CIPE a commencé à appliquer le nouveau maillage en 2013 et poursuit ces travaux en 2014. Dans un premier temps, il a établi des définitions du maillage pour chaque pays/région selon différents cadres de présentation et il a publié ces données sur son site Web pour que chaque Partie puisse communiquer à titre volontaire des données maillées dans la nouvelle résolution.

35. Une version d'essai du nouveau système de maillage est disponible depuis avril 2014 et les premiers résultats des essais avec les données maillées sur les émissions de SO₂ et de NO_x pour 2011 ont été communiqués aux spécialistes de la modélisation, qui ont été invités à faire parvenir leurs observations. Les résultats des essais pour les COVNM, le NH₃, le CO, les PM_{2,5}, les PM₁₀ et les particules grossières sont également prêts pour l'évaluation. Il est prévu de communiquer dès 2015 aux spécialistes de la modélisation du CSM-O des données maillées dans la nouvelle résolution et selon la nouvelle nomenclature NND 2014, mais force est de constater que, jusqu'à présent, deux Parties seulement (Royaume-Uni et Suisse) ont communiqué à titre volontaire des données maillées selon le nouveau cadre de présentation. Pour assurer la réussite de ce processus, il est très important que les Parties commencent à communiquer des données maillées dans le nouveau système selon les Directives révisées pour la communication des données d'émission.

¹⁷ Voir http://www.ceip.at/adjustments_gp.

¹⁸ Ibid.

36. Le CEPI met également au point des procédures de contrôle des données. Dans un premier temps, les répartitions des émissions dans le nouveau et l'ancien systèmes ont été comparées. Il est ensuite prévu de comparer ces données d'émission avec les sources ponctuelles du Registre européen des rejets et des transferts de polluants européen des rejets et transferts de polluants (RRTT) ainsi qu'avec certaines données de substitution, telles que les données sur les routes ou sur l'utilisation des sols. Une telle procédure prend beaucoup de temps, mais sa portée sera limitée par le budget disponible.

37. La production de données maillées dans une résolution plus fine nécessite chaque année un surcroît de travail considérable pour le CEPI en vue de combler les lacunes et de définir le maillage, et il est très difficile de mener à bien ces tâches entre la date limite pour la communication des données (15 mars) et la date limite pour la production de données maillées (début mai).

38. Il convient de noter que l'élaboration du nouveau système ne s'achèvera pas en 2014. Les observations des Parties n'ayant pas communiqué de données d'émission réparties par maille sont essentielles pour assurer la qualité de ces données pour l'ensemble du maillage. Même lorsque le maillage aura été entièrement établi dans le nouveau système, des mises à jour et des améliorations seront encore nécessaires au cours des années à venir.

VI. Conclusions

39. *Respect des délais et exhaustivité des données:* En 2014, 44 Parties ont présenté leurs inventaires. Les données fournies pour les principaux polluants, les principaux métaux lourds et les particules sont raisonnablement complètes pour la région de l'Europe, mais les renseignements communiqués à l'EMEP/CIPE portent sur moins de 50 % de la zone élargie de l'EMEP. Le problème persistant de l'exhaustivité et de la qualité des données n'a pas pu être résolu. La CEE ou l'EMEP devrait envisager des solutions pour étoffer dans un proche avenir les données d'émission communiquées dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et des Balkans.

40. Des pays tels que la Bosnie-Herzégovine ou le Kazakhstan n'ont communiqué aucune donnée d'émission à l'EMEP au cours des cinq dernières années et l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, le Monténégro et la République de Moldova n'ont pas communiqué de données en 2014. Un soutien accru aux experts des émissions de la région les aiderait à communiquer des données plus complexes en suivant les modèles types de l'EMEP.

41. *Données par maille et grandes sources ponctuelles:* Les informations communiquées à l'EMEP/CIPE en ce qui concerne les données par maille et les grandes sources ponctuelles restent fragmentaires alors même qu'elles sont bien souvent disponibles à l'échelon national¹⁹. Au total, 27 pays ont communiqué des données sectorielles maillées pour 2010, soit 53 % des Parties.

42. Les Parties sont invitées à communiquer des données plus complètes sur les grandes sources ponctuelles étant donné que leur exhaustivité et leur cohérence détermineront en grande partie la qualité de la répartition des émissions dans le nouveau système de maillage.

¹⁹ C'est le cas par exemple des informations sur les installations fournies par les pays au titre du Registre européen des rejets et des transferts de polluants ou des Directives de l'Union européenne relatives à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution et aux grandes installations de combustion.

43. *Examens approfondis de la troisième étape:* Le CIPE a mené avec succès l'examen approfondi de la troisième étape en 2014, qui a porté sur huit pays. Les rapports par pays seront publiés avant la trente-troisième session de l'Organe exécutif en décembre 2014. Même si les Parties reconnaissent clairement l'intérêt du processus d'examen pour ce qui est d'améliorer la qualité des inventaires nationaux, elles se heurtent régulièrement à des difficultés dès qu'il s'agit de fournir à l'EMEP des données d'inventaire complètes et des explications pertinentes dans un cadre de présentation transparent.

44. *Examen des demandes d'ajustement:* L'évaluation des demandes d'ajustement a été effectuée conformément aux décisions 2012/2 (voir ECE/EB.AIR/111/Add.1) et 2012/13 (voir ECE/EB.AIR/113/Add.1) de l'Organe exécutif. Comme il s'agissait du premier essai de ce type d'examen, toutes les procédures et les directives à l'intention des examinateurs ont dû être élaborées par le CEPI. Il n'était pas prévu que cette activité soit prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP. Certaines Parties ont fourni des contributions en nature en apportant un soutien aux examinateurs, mais les ressources financières supplémentaires requises ont dû être prélevées sur le budget d'autres activités (à savoir la mise au point du nouveau système de maillage).

45. Le nombre restreint d'experts désignés pour être inscrits sur la liste des experts chargés des deux types d'examens est une contrainte permanente. Leur nombre a augmenté par rapport à 2008, mais 64 experts ne suffisent pas pour maintenir durablement le processus d'examen. Chaque année, un certain nombre d'entre eux sont dans l'incapacité de participer à l'examen pour des raisons techniques ou par manque de ressources. Le nombre d'experts figurant sur la liste devra être accru pour que l'examen approfondi de la troisième étape puisse être mené à bien dans son intégralité chaque année. L'EMEP souhaitera peut-être examiner le meilleur moyen de financer²⁰ la participation d'experts des pays d'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale et des Balkans au processus d'examen.

46. *Mise au point du nouveau système de maillage:* Un nouveau système de maillage est en cours d'élaboration (résolution plus fine avec une projection en latitude-longitude de 0,1° x 0,1° selon la dernière révision du système géodésique mondial (WGS 84) et utilisation de 13 secteurs agrégés de la NND). Un système d'essai est déjà disponible et les premiers résultats des essais ont été communiqués aux spécialistes des modèles pour évaluation. Le nouveau système devrait déjà être utilisé à partir de 2015 pour le maillage des principaux polluants et des particules. Il faudra en parallèle effectuer des mises à jour et apporter des améliorations au système dans les années à venir. Les observations des Parties n'ayant pas communiqué de données d'émission réparties par maille sont essentielles pour assurer la qualité de ces données pour l'ensemble du quadrillage.

47. L'EMEP voudra peut-être envisager de coopérer avec des pays d'Afrique du Nord et d'Asie en ce qui concerne l'échange volontaire de données d'émission, dans le but d'obtenir des données pour établir des modèles concernant ces régions (30°N vers le nord dans le nouveau domaine de -30°N-82°N et 30°O-90°E).

²⁰ De 2010 à 2012, l'AEE a couvert les frais de voyage de sept experts (Estonie, Grèce, Kazakhstan, Lettonie et République tchèque) et de deux stagiaires (ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie) pour leur permettre de participer à l'examen de la troisième étape.

Annexe

Situation au 11 juin 2014 en ce qui concerne la communication des données d'émission

<i>Partie</i>	<i>Date de la communication</i>	<i>Date de la nouvelle communication</i>	<i>Modèle NND</i>	<i>Autre présentation</i>	<i>Rapport d'inventaire 2013</i>	<i>Données par maille (3A)</i>	<i>Émissions des grandes sources ponctuelles (3B)</i>
Albanie	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	11 février 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Arménie	17 février 2014	-	-	x	-	-	-
Autriche	13 février 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-
Bélarus	17 avril 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Belgique	15 février 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	14 février 2014	6 mars 2014	2009-1	-	x	-	-
Canada	14 février 2014	-	2009-1	-	-	-	-
Chypre	14 février 2013	-	2009-1	-	x	2012	2012
Croatie	14 février 2014	-	2009-1	-	x	2010	2012
Danemark	13 février 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Espagne	14 février 2014	-	2009-1	x	x	1990-2012	1990-2012
Estonie	12 février 2014	7 mars 2014	2009-1	-	x	-	-
États-Unis d'Amérique	6 mars 2014	-	2009-1	-	x	-	-
ex-République yougoslave de Macédoine	14 février 2014	28 février 2014	2009-1	-	-	-	2011, 2012
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	14 février 2014	28 février 2014	2009-1	-	x	2012	2012
France	14 février 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Géorgie	6 mars 2014	-	2009-1	x	-	-	-
Grèce	26 février 2014	12 mars 2014	2009-1	-	x	-	-
Hongrie	18 février 2014	12 mai 2014	2009-1	-	x	-	-
Irlande	14 février 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Islande	19 mai 2014	28 mai 2014	2009-1	-	x	1990, 1995, 2000, 2005, 2010	-
Italie	6 mars 2014	-	2008-1	-	x	-	-
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-

<i>Partie</i>	<i>Date de la communication</i>	<i>Date de la nouvelle communication</i>	<i>Modèle NND</i>	<i>Autre présentation</i>	<i>Rapport d'inventaire 2013</i>	<i>Données par maille (3A)</i>	<i>Émissions des grandes sources ponctuelles (3B)</i>
Kirghizistan	28 mars 2014	-	2009-1	-	-	-	-
Lettonie	15 février 2014	15 mars 2014	2009-1	-	x	-	-
Liechtenstein	17 février 2014	-	2004-1	-	x	-	-
Lituanie	10 février 2014	-	2009-1	-	x	2005, 2010	2010
Luxembourg	9 mai 2014	-	2009-1	-	-	-	-
Malte	14 février 2014	-	2009-1	-	-	-	-
Monaco	24 avril 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Monténégro	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	14 février 2014	15 mars 2014	2009-1	x	x	-	-
Pays-Bas	13 février 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Pologne	10 février 2014	10 mars 2014	2009-1	-	x	2000, 2010	-
Portugal	14 février 2014	27 mars 2014	2009-1	-	x	-	-
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-
République tchèque	15 février 2014	26 mars 2014	2009-1	-	-	-	-
Roumanie	14 février 2014	2 juin 2014	2009-1	-	x	-	-
Royaume-Uni	14 février 2014	19 mars 2014	2009-1	-	x	-	-
Serbie	13 février 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Slovaquie	14 février 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Slovénie	7 février 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Suède	13 février 2014	-	2009-1	-	x	-	-
Suisse	12 février 2014	-	2009-1	-	x	2010, 2012	-
Turquie	14 février 2014	-	2009-1	-	-	-	-
Ukraine	14 février 2014	-	2009-1	-	-	-	-
Union européenne	29 avril 2014	28 mai 2014	2009-1	x	x	-	-